

République Française



COMMUNE DE BIENVILLERS AU BOIS

Région Hauts de France - Arrondissement d'Arras - Canton Avesnes-le-Comte

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 8 septembre 2022 à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Patrick NEPVEU, Adjoint au Maire, suite à la convocation en date du 31 août 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Tout le monde excepté :

Absents excusés : Vincent BAUDERLICQUE donne pouvoir à François LEVEL.

- 267. Désignation du secrétaire de séance,
 - 268. Approbation du compte rendu du 20 juillet 2022,
 - 269. Travaux (complément salle de motricité, éclairage de la place, église, éclairage rue de Foncquevillers),
 - 270. Élections complémentaires des 18 et 25 septembre 2022 : permanence du bureau de vote
 - 271. Subventions aux associations (APEI d'Arras et versement Comité des Fêtes),
 - 272. Mouvements de crédits,
 - 273. Fuite eau : étude d'un contrat de maintenance.
- Informations et questions diverses

267 - Désignation du secrétaire de séance

M. Frédéric JONARD est élu secrétaire de séance.

268 - Approbation du compte rendu du 20 juillet 2022

Le compte rendu de la réunion du mercredi 20 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

269 – Travaux (complément salle de motricité, éclairage place, église, éclairage rue de Foncquevillers)

1) École

Monsieur le Président informe le Conseil Municipal d'un complément de travaux nécessaire salle de motricité, à savoir réalisation d'un faux plafond et l'éclairage.

Monsieur le Président présente le devis de la Société CBI pour le plafond d'un montant de 1947,07 € HT – 2 336,48 € TTC. Les employés municipaux sont chargés des travaux prévus pendant les vacances de la Toussaint.

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal de remplacer les luminaires, le coût supplémentaire est estimé à 600 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *APPROUVE le devis CBI et la provision pour les luminaires.*
- *DÉCIDE de la location d'un échafaudage pour les travaux.*

2) Place

Monsieur le Président présente le devis de l'entreprise SAVAUX pour un montant de 5 212,04 €

Un débat s'engage au sein du Conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *DÉCIDE de revoir le devis avec l'artisan, devis qui ne correspond pas à ce que la commission de travaux avait envisagé pour la rénovation de l'éclairage de la place.*

3) Église

Monsieur Eric RIVAUX, Adjoint au Maire, présente les devis pour le plancher du clocher de l'église.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise BOIS DECORS pour un montant de 5 473,20 € TTC*

4) Rue de Foncquevillers

Monsieur le Président informe le Conseil qu'à ce jour les travaux d'éclairage public du chemin de Foncquevillers n'ont toujours pas commencé. L'artisan interpellé à ce sujet a déclaré qu'à la suite d'un changement de fournisseur, il n'avait toujours pas reçu les pylônes nécessaires.

Le Conseil Municipal demande l'exécution de ces travaux afin d'éviter la perte des subventions.

270 – Élections complémentaires des 18 et 25 septembre 2022 : permanence du bureau de vote**1) Dimanche 18 septembre 2022**

	PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE	ASSESEUR
08H00 – 10H00	Patrick NEPVEU	Philippe EROUART	Hélène PONCHE
10H00 – 12H00	Pierrick DELPORTE	Dominique LECCELLIER	Sylvain SUEUR
12H00 – 14H00	Eric RIVAUX	Dominique LECCELLIER	Vincent BAUDERLICQUE
14H00 – 16H00	Jérôme BAUDERLICQUE	Maryse CHOQUET	Mireille NEPVEU
16H00 – 18H00	Eric RIVAUX	Sylvie DOLLE	Jean David DOLLE

2) Dimanche 25 septembre 2022 (en cas de second tour)

	PRESIDENT	SECRETAIRE	ASSESEUR
08H00 – 10H00	Patrick NEPVEU	Barbara CAPELLE	Frédéric JONARD
10H00 – 12H00	Pierrick DELPORTE	Dominique LECCELLIER	Sylvain SUEUR
12H00 – 14H00	Sylvie DOLLE	Jean David DOLLE	Hélène PONCHE
14H00 – 16H00	Jérôme BAUDERLICQUE	Maryse CHOQUET	Jeannine LEVEL
16H00 – 18H00	Vincent BAUDERLICQUE	Vincent NEPVEU	François LEVEL

271 – Subventions aux associations (APEI d'Arras et versement Comité des Fêtes)

Monsieur Président présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'Association APEI (Accueil pour les Personnes en Situation de Handicap), basé 10 rue de Grigny à Arras, dans le cadre de l'Opération Brioches. *Le Conseil Municipal, (5 pour / 1 abstention / 6 contre), refuse la demande de subvention.*

Après communication du bilan financier du Comité des Fêtes, *le Conseil Municipal autorise le versement de la subvention soit 450 €.*

De même, le Conseil Municipal autorise le remboursement au Comité des Fêtes d'un montant de 1366,41 € (frais de la fête communale) et autorise le mouvement de crédit nécessaire

<i>Article 022 (Dépenses imprévues)</i>	<i>- 1 367 €</i>
<i>Article 657412 (Comité des Fêtes)</i>	<i>1 367 €</i>

272 – Mouvements de crédits

Des dépenses ont été engagées et une régularisation interne du budget est à effectuer. A cet effet, une provision est prévue à l'article 020 – Dépenses imprévues (investissement).

Le montant des travaux à la salle de motricité – sanitaire est de 52 686,45 € (contre une provision de 50 624,78 € soit une différence de – 2 061,67 € / Article 21312 – Bâtiments scolaires).

Il faut compter sur les travaux du plafond pour un montant de 2 336,48 € TTC et une provision de 600 € pour l'éclairage (si validation par le Conseil).

Le coût total à régulariser est de 4998,15 € (2 061,67 € + 2 336,48 € + 600 €).

D'autres dépenses ont été engagés pour les services techniques – à savoir une perceuse et scie sauteuse - d'un montant de 417,60 € (238,80 € + 178,80 €) (contre une provision de 4 930 € soit une différence de – 416 € / Article 2188 – Autres immobilisations corporelles).

Le montant global de la régularisation interne en investissement est de 5 414,15 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte e mouvement de crédit nécessaire :

Article 020 (Dépenses imprévues) - 5 415 €

Article 21312 (Bâtiments scolaires) 4 999 €

Article 2188 (Autres immobilisations corporelles) 416 €

273. Fuite eau : étude d'un contrat de maintenance

Monsieur le Président demande aux conseillers de réfléchir à la possibilité de signer un contrat de maintenance pour les fuites d'eau.

Le service des eaux n'a aucun contrat pour la réparation des fuites sur le réseau de distribution d'eau potable hormis l'entretien des installations au château d'eau et le nettoyage des bouches d'égout.

Les réparations de fuite d'eau se font au fur et à mesure que le problème se pose (avec un coût élevé selon la nature de la fuite). Ces fuites sont prises en charge par l'entreprise Véolia et sans contrat de maintenance, le service des eaux n'est donc pas engagé avec le prestataire Véolia et n'est pas priorité dans ces cas-là, surtout lorsque le problème se pose le weekend ou les jours fériés.

Monsieur le Président propose l'étude d'un contrat de maintenance du réseau de distribution d'eau potable.

Le Conseil Municipal accepte l'étude d'une proposition.

Informations et questions divers

1) Porte salle polyvalente

L'installation de la nouvelle porte sera effectuée par les agents communaux. Les travaux sont à prévoir cet hiver.

2) Cantine

Présentation du rapport de l'architecte Bertrand CARPENTIER. Les possibilités d'aménagement sont possibles mais il convient de procéder à quelques investigations avant de permettre un relevé précis du bâtiment et de ses structures.

Le conseil décide d'attendre quelques mois de fonctionnement de la cantine scolaire avant de prendre la décision de réaliser les travaux d'aménagements

3) Éoliennes

Présentation des documents remis par le représentant de l'entreprise lors de la réunion du 24 Août.

Le Conseil souhaite connaître la position des communes avoisinantes.

4) Questions diverses

- Convention à établir avec le Bois de Saint Pierre.
- Problème de fonctionnement avec les frigos de la cuisine de la salle polyvalente.
- Refaire les affiches (mode d'emploi) pour l'utilisation du gaz à la salle polyvalente.

5) Agenda

- 1^{er} des élections complémentaires : 18/09 de 8h00 à 18h00.
- 2^{ème} tour des élections complémentaires : 25/09 de 8h00 à 18h00 (en cas de second tour)
- Conseil Municipal – élection du Maire et des Adjoints : suivant le résultat des élections soit le vendredi 23 septembre à 19h00 ou le Jeudi 29 septembre à 19h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Président déclare la session close.

La séance est levée à 21 heures 45